



20 EPCI couvrent le département de l'Aveyron

Après la mise en place de la loi du 7 août 2015, dite loi « NOTRe » (Nouvelle organisation territoriale de la République), 20 intercommunalités à fiscalité propre couvrent le département de l'Aveyron au 1^{er} janvier 2017, contre 35 auparavant.

Élodie Martal, Stéphane Méloux, Insee

Au 1^{er} janvier 2017, 20 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) couvrent le département de l'Aveyron, dont 1 communauté d'agglomération (CA) et 19 communautés de communes (CC). Parmi ces dernières, une seule n'a pas son siège dans le département. En 2016, 1 communauté d'agglomération et 34 communautés de communes composaient le paysage intercommunal aveyronnais.

Les périmètres de la CA Rodez et de 6 communautés de communes n'ont pas été modifiés : ceux des communautés de communes du Pays Rignacois, du Plateau de Montbazens, de Lévézou Pareloup, de Larzac et Vallées, de la Muse et des Rasperes du Tarn et de Conques-Marcillac. En revanche, 7 autres communautés de communes résultent du regroupement d'anciennes structures intercommunales dans leur intégrité. Par ailleurs, 3 nouvelles structures proviennent de l'agrégation de communes issues pour partie d'anciens EPCI.

Dans certains cas, les limites des communautés de communes ne coïncident pas avec celles du département. Ainsi la CC de Millau

Grands Causses intègre la commune du Rozier (Lozère). Celle du Grand Villefrancois associe, comme avant, deux communes du Lot (Laramière et Promilhanes). À l'inverse, 6 communes aveyronnaises, dont la plus importante est Capdenac-Gare, appartiennent à la CC Grand-Figeac dont le siège est situé dans le Lot.

Un Aveyronnais sur cinq vit dans la communauté d'agglomération de Rodez

Avec plus de 55 000 habitants au 1^{er} janvier 2014, la CA Rodez est de loin l'EPCI le plus peuplé du département. Parmi les communautés de communes ayant leur siège dans le département, celles de Millau Grands Causses et du Grand Villefrancois atteignent presque 30 000 habitants et trois autres comptent entre 15 000 et 20 000 habitants. La moins peuplée de toutes les communautés de communes est celle du Réquistanais, qui compte 5 000 habitants. En moyenne, la population des communautés de communes dont le siège est en Aveyron est de l'ordre de 12 100 habitants. ■

1 2 communautés de communes¹ comptent plus de 25 000 habitants

Population des EPCI à fiscalité propre en Aveyron

Nom de l'EPCI	Nombre de communes	Population au 1 ^{er} janvier 2014
CA Rodez	8	55 187
CC de Millau Grands Causses*	15	29 585
CC du Grand Villefrancois**	29	27 341
CC Decazeville Communauté	12	19 517
CC Comtal Lot et Truyère	21	19 165
CC Pays Ségal	23	17 848
CC des Causses à l'Aubrac	17	14 578
CC Saint Affricain, Roquefort, Sept Vallons	17	14 338
CC Conques-Marcillac	12	11 870
CC Aubrac et Carladez	21	10 280
CC du Pays de Salars	9	7 795
CC Monts, Rance et Rougier	23	6 344
CC du Plateau de Montbazens	13	6 183
CC Aveyron Ségala Vial	7	5 668
CC de Lévézou Pareloup	10	5 469
CC du Pays Rignacois	8	5 440
CC de la Muse et des Rasperes du Tarn	13	5 401
CC Larzac et Vallées	16	5 288
CC du Réquistanais	8	5 026
CC Grand-Figeac	92	43 313
dont partie située en Aveyron	6	7 023

¹ Parmi les communautés de communes dont le siège est dans le département

* dont une commune située en Lozère

** dont deux communes situées dans le Lot

Source : Insee, recensement de la population 2014



La loi du 7 août 2015, dite loi « NOTRe » (Nouvelle organisation territoriale de la République), vise notamment à rationaliser l'organisation territoriale en facilitant le regroupement de collectivités. Après une phase de consultation menée par les préfets de département qui a conduit à l'établissement de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale, les arrêtés de fusion ont été adoptés en 2016, pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Les EPCI à fiscalité propre doivent compter au moins 15 000 habitants. Un régime dérogatoire permet toutefois d'abaisser ce seuil à 5 000 habitants dans certains cas (zone de densité faible ou montagneuse).

Le regroupement des EPCI a parfois conduit à une mise en cohérence du périmètre administratif. Ainsi, les limites des arrondissements ont pu être modifiées au 1^{er} janvier 2017 afin d'articuler le périmètre des EPCI et des arrondissements. En Aveyron, les arrondissements de Millau et de Villefranche-de-Rouergue s'agrandissent au détriment de celui de Rodez. Une vingtaine de communes quittent l'arrondissement de Rodez pour rejoindre celui de Millau et 6 font le chemin inverse. Plus de 30 communes quittent l'arrondissement de Rodez pour celui de Villefranche-de-Rouergue.

© Insee 2017

● « La carte intercommunale au 1^{er} janvier 2016 », bulletin d'information statistique de la DGCL, n° 109, mars 2016

